

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

17 mai 2019

Date d'affichage :

29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **23 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 25

OBJET : Rue de Planchepaleuil : acquisition foncière suite à abandon de parcelle AX 683

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 mai 2019 et la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 mai 2019.

Une partie de la parcelle cadastrée AX n°278 située 105b rue de Planchepaleuil, propriété de Monsieur Artaud, constitue de fait une placette publique.

Monsieur Artaud ayant accepté d'abandonner gratuitement ce morceau de terrain à la commune, la procédure de l'article 1401 du code général des impôts peut en l'espèce s'appliquer et permettre à la Commune de devenir propriétaire.

Un document d'arpentage a été réalisé à la charge de la commune, afin de détacher cette partie de la propriété de Monsieur Artaud. Elle est désormais cadastrée AX n°683 pour une surface de 77 m².

Une fois le transfert de propriété réalisé, la parcelle AX n°683 sera classée dans le domaine public communal.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1401 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AX n°683 suite à la déclaration d'abandon de M. ARTAUD ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL